

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2014**

Affiché le 7 Mai 2014

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET DESIGNATION DES MEMBRES :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer les commissions suivantes :

- ³⁵/₁₇ Commission des Finances et de l'intérêt communautaire
- ³⁵/₁₇ Commission Développement économique et durable, infrastructures
- ³⁵/₁₇ Commission des Culture et Tourisme
- ³⁵/₁₇ Commission des services à la population

COMMISSION DES FINANCES ET DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres de ladite commission :

**COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE, INFRASTRUC-
TURES**

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres de ladite commission (voir an-
nexe)

COMMISSION CULTURE ET TOURISME

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres de ladite commission (voir an-
nexe)

COMMISSION DES SERVICES A LA POPULATION

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres de ladite commission (voir an-
nexe)

**CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS ET DE-
SIGNATION DES MEMBRES**

Le Conseil communautaire décide de créer la commission de délégation de services pu-
blics et désigne ci-après les membres de ladite commission (voir annexe)

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE DEVANT SIEGER AU S.E.D.R.E**

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit syndicat (voir annexe)

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE DEVANT SIEGER AU SICTOM D'AUNEAU**

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit syndicat (voir annexe)

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE DEVANT SIEGER AU SICTOM DE L'HUREPOIX**

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit syndicat (voir annexe)

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE DEVANT SIEGER AU SIROM**

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit syndicat (voir annexe)

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE DEVANT SIEGER AU SITOMAP**

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit syndicat (voir annexe)

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE DEVANT SIEGER AU SIREDOM**

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit syndicat (voir annexe)

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE DEVANT SIEGER AU SIARJA

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit syndicat (voir annexe)

ELECTION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DEVANT SIEGER AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit syndicat (voir annexe)

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCESE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE D'ESSONNE AMENAGEMENT

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit conseil d'administration (voir annexe)

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CCESE POUR SIEGER AU COMITE SYNDICAL MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS (BPAL) D'ETAMPES

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit syndicat (voir annexe)

DESIGNATION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE DE SES REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'EPS BARTHELEMY DURAND D'ETAMPES.

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit conseil de surveillance (voir annexe)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCESE POUR SIEGER A LA COMMISSION DU MAINTIEN DU FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT EN ESSONNE FSL 91

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres de ladite commission (voir annexe)

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE L'HABITAT VOYAGEUR (SYMGHAV) – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil communautaire désigne ci-après les membres dudit syndicat (voir annexe)

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir la parité au sein de cette instance et approuve sa composition soit 4 membres titulaires représentant le personnel et 4 membres titulaires représentant de la collectivité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois.

REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRITORIAUX

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux.

PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS

Le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, approuve le l'ins-titution de la Prime de fonctions et de résultats.

FORMATION DES ELUS LOCAUX

Le Conseil communautaire, par 76 voix pour, et 1 abstention, approuve l'ouverture de droits à la formation pour les élus communautaires.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SPANC

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2013

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, approuve le compte administratif 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC ANNEE 2013

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, 72 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, approuve le compte administratif 2013.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Le Conseil communautaire, par 77 voix pour, 1 contre et 1 abstention, approuve l'affectation du résultat du budget principal.

BUDGET ANNEXE SPANC - AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Le Conseil communautaire, par 77 voix pour, 1 contre et 1 abstention, approuve l'affectation du résultat du budget annexe SPANC.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES 2013

Le Conseil communautaire prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2013.

DETERMINATION DES TAUX DE TAXE D'HABITATION, TAXE SUR LE FONCIER BATI, TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

Le Conseil communautaire, par 73 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, maintient les taux d'imposition identiques à 2013 soit :

Taxe habitation.....	9,58 %
Taxe foncier bâti.....	1,93 %
Taxe foncier non bâti.....	2,16 %

VOTE DU TAUX DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES PAR ZONE– ANNEE 2014

Le Conseil communautaire, par 76 voix pour et 3 abstentions, fixe pour l'an 2014, les taux de la taxe des ordures ménagères par zone ainsi qu'il suit :

SIROM : La participation demandée par le SIROM à la CCESE est de 233 650€. Le taux calculé pour les bases notifiées est de 10,75% (pour mémoire 10,92% en 2013)

- 9 communes : Blandy, Bois Herpin, Bouville, La Forêt Sainte Croix, Marolles en Beauce, Mespuits, Puiset le Marais, Roinvilliers, Valpuseaux : **10,75%**
- Brouy : **10,75%**
- Champmotteux : **10,75%**

SICTOM du Hurepoix : Authon la Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis Saint Benoist, Saint Escobille

Le taux voté par la Communauté de Communes pour les communes adhérentes doit être le taux voté par le syndicat, soit **10,40%**.

SIREDOM : Etampes

Compte tenu des prévisions des services de la Communauté et des prévisions du Siredom, il est proposé de maintenir le taux voté en 2013 pour 2014, soit **11%**.

SICTOM d'Auneau : Angerville Le taux voté par la Communauté de Communes pour la commune adhérente doit être le taux voté syndicat, soit **8,43%**.

Le produit estimé de la part incitative de la TEOMI est de 158 178€ : Le taux voté en 2013 était de 14,08%. Le cumul de la part incitative et du produit attendu (bases 2014x **8,43%**) équivaut à un taux de 12,87%, inférieur au taux de 2013.

SITOMAP Le taux voté par la Communauté de Communes pour les communes adhérentes doit être le taux voté syndicat, soit

- **Méréville 12,36%** (pour mémoire 12,64% en 2013)
- **Estouches 15,11%** (pour mémoire 15,66% en 2013)

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE – FIXATION DES TARIFS DE LA PART VARIABLE – PERIMETRE SICTOM D'AUNEAU : COMMUNE D'ANGERVILLE

Le Conseil communautaire, par 76 voix pour et 3 abstentions, approuve les tarifs de la part incitative de la TEOMI ainsi qu'il suit :

Tarifs Partie variable		
	forfait bac	Levées
120 litres	54,94 €	1,57 €
240 litres	95,73 €	3,14 €
360 litres	136,52 €	4,71 €
660 litres	238,50 €	8,63 €

Tarifs pour les cas particuliers	
Partie variable logements sans bacs	177,31 €
Art 3,3,4 du règlement du service de la collecte des déchets	

DETERMINATION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Le Conseil communautaire, par 75 voix pour et 4 abstentions, le taux CFE ainsi qu'il suit :

LISSAGE DES TAUX POUR LES 16 COMMUNES ENTRANTES							
	Taux global 2012 (Cne)	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
ABBEVILLE LA RIVIERE	18,35%	21,11%	23,87%	26,62%	29,38%		
ANGERVILLE	21,48%	24,11%	26,75%	29,38%			
ARRANCOURT	14,80%	17,72%	20,63%	23,55%	26,46%	29,38%	
BOISSY LA RIVIERE	21,94%	24,42%	26,90%	29,38%			
BROUY	19,78%	22,48%	24,58%	26,98%	29,38%		
CHALOU MOULINEUX	19,97%	22,32%	24,68%	27,03%	29,38%		
CHAMPLOTTEUX	25,54%	27,46%	29,38%				
CONGERVILLE THIONVILLE	15,57%	18,33%	21,09%	23,86%	26,62%	29,38%	
ESTOUCHES	16,62%	19,17%	21,72%	24,28%	26,83%	29,38%	
FONTAINE LA RIVIERE	13,99%	16,56%	19,12%	21,69%	24,25%	26,82%	29,38%
GUILLEVAL	20,56%	22,77%	24,97%	27,18%	29,38%		
MEREVILLE	21,46%	24,10%	26,74%	29,38%			
MONNERVILLE	24,72%	27,05%	29,38%				
PUSSAY	20,94%	23,75%	26,57%	29,38%			
SACLAS	23,79%	26,59%	29,38%				
SAINT CYR LA RIVIERE	20,53%	22,74%	24,96%	27,17%	29,38%		

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil communautaire, par 75 voix pour, 3 contre et 1 abstention, approuve le budget primitif 2014 dont le document est consultable aux services financiers de la Communauté de Communes de l'Etampois sud Essonne aux heures habituelles d'ouverture.

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC 2014

Le Conseil communautaire, par 75 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, approuve le budget annexe SPANC 2014 dont le document est consultable aux services financiers de la Communauté de Communes de l'Etampois sud Essonne aux heures habituelles d'ouverture.

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE, ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES - 2014

Le Conseil communautaire, par 74 voix pour, 3 contre et 1 abstention, approuve le budget annexe Aménagement Création achat vente et location de locaux d'activités 2014 dont le document est consultable aux services financiers de la Communauté de Communes de l'Etampois sud Essonne aux heures habituelles d'ouverture.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT A GESTION INTERCOMMUNALE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE

Le Conseil communautaire, par 76 voix pour et 3 abstentions, autorise Monsieur le Président à signer le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant à gestion intercommunale de la CCESE établies par la CAF et tous les documents s'y rapportant.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE ET LA CRECHE PARENTALE ASSOCIATIVE « LES PETITES CIGOGNES »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention entre la CCESE et la crèche parentale les petites cigognes et tous les documents s'y rapportant.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE ET LES ASSOCIATIONS « LES P'TITS BIDOUS ET LES PTITS LOUPS »

Le Conseil communautaire, par 78 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Président à signer la convention entre la CCESE et la crèche parentale les P'tits Bidous et les P'tits Loups, précisant les modalités d'attribution de la subvention annuelle et tous les documents s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA ET A LA CAF DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU 5EME FORUM « PETITE ENFANCE »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la demande de subvention à la MSA et à la CAF portant sur l'organisation du 5^{ème} forum « petite enfance.

BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le barème des participations familiales de la CNAF pour les établissements d'accueil du jeune enfant ainsi qu'il suit :

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif	Taux d'effort par heure facturée en accueil familial, parental et micro-crèche
1 enfant	0,06 %	0,05 %
2 enfants	0,05 %	0,04 %
3 enfants	0,04 %	0,03 %
4 enfants	0,03 %	0,03 %
5 enfants	0,03 %	0,03 %
6 enfants	0,03 %	0,02 %
7 enfants	0,03 %	0,02 %
8 enfants	0,02 %	0,02 %
9 enfants	0,02 %	0,02 %
10 enfants	0,02 %	0,02 %

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FARINE DE FROMENT

Le Conseil communautaire, par 77 voix pour et 2 abstentions, approuve le partenariat avec l'association Farine de Froment, et autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant et à solliciter toutes les subventions et aides possibles auprès du Conseil Général de l'Essonne.

AMENAGEMENT DU SECTEUR NORD BOIS BOURDON

Le Conseil communautaire, par 76 voix pour, 1 contre et 1 abstention, autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition d'une partie de la parcelle AB318, propose la gestion ou la vente de cet espace à un établissement public, l'agence des espaces verts ou toute autre structure compétente dans la préservation des espaces naturels, dit que les frais relatifs à l'établissement de l'acte authentique et frais de géomètre sont à la charge de LOTICIS et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la présente acquisition.

Séance levée à 00 h 57